Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260924-2026_09_154-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-09-154

Date de convocation : 16 septembre 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 43

« Mercredis de l'Equipôle » – Tarif

L'an deux mille vingt-six, le 22 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bodilis, salle multifonctions, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUELENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KEROUANTON Rachel, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PERON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	M. JEZEQUEL Jean à Mme QUELENNEC Marie-Françoise M. BODIGUEL Robert à M. POLARD Matthieu M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
Absent(s) excusé(s)	M. PLOUZANE Philippe Mme GEORGELIN Anne-Catherine

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PICART Sophie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260924-2026_09_154-DE

Dans le cadre de l'ouverture de l'Équipôle sur le territoire, des ateliers à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans sont organisés sur le site depuis 2021, dans le cadre des « Mercredis de l'Équipôle ».

Ces ateliers, consacrés à la découverte du monde du cheval, proposent notamment des activités de médiation équine, de confection d'objets en cuir et, plus largement, des animations encadrées par des professionnels.

Afin de définir les conditions tarifaires applicables à ces activités à compter de la saison 2026/2027, il est proposé de fixer le tarif de participation à 8 euros par participant et par séance.

Le conseil communautaire,

Vu la conférence des maires en date du 15 septembre 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean-Philippe Duffort, Vice-président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le tarif des ateliers organisés dans le cadre des « Mercredis de l'Equipôle » à hauteur de 8 euros par participant et par séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 24 septembre 2026.

La Secrétaire de séance,
Sophie PICART.

Le Président,
Henri BILLON.



